



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

ARRÊTÉ

Arrêté N° CC-ARR-2022-003

28 avril 2022

OBJET : ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS OPAH

Vu la délibération n°CC-112 du Conseil communautaire du 29 août 2019 relative à la **Signature de la convention avec l'ANAH dans le cadre de l'OPAH** ;

Considérant que les propriétaires listés ci-dessous satisfont aux conditions requises ;

Le Président de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Une subvention est accordée aux personnes listées ci-dessous ;

ARTICLE 2 :

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement des travaux dans un délai de 6 mois et à l'achèvement des travaux dans un délai de deux ans ;

ARTICLE 3 :

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution des travaux et la délivrance du certificat de conformité ainsi que par la transmission à la communauté de communes des factures détaillées et acquittées ;

ARTICLE 4 :

Le paiement de la subvention interviendra à compter de la réception des factures acquittées par mandat. La somme sera versée par virement bancaire.

**SUBVENTIONS OPAH
2021**

Nom du bénéficiaire	Montant des travaux subventionnables ANAH	Montant total des aides	Subvention ANAH	Subvention ANAH PRIME HABITER MIEUX	Autres primes ANAH	autres organisme (carsat...)	Aide CDC
BRION MICHEL - Saint-Lambert	30 000,00 €	19 800,00 €	15 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €		300,00 €
GUERVIN Vincent - Esson	30 000,00 €	19 800,00 €	15 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €		300,00 €
PHANUEL Roland - Tournebu	27 484,00 €	18 290,40 €	13 742,00 €	2 748,40 €	1 500,00 €		300,00 €

Montant à reverser aux particuliers : 900,00 €

- information aux élus du conseil communautaire
- information aux mairies pour affichage

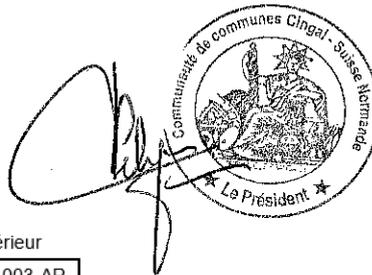
Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de CAEN et publication par voie d'affichage



Communauté de communes Cingal - Suisse Normande
Le Président

Pour extrait certifié conforme le Président

Jacky LEHUGEUR



Communauté de communes Cingal - Suisse Normande
Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-200066710-20220428-ARR-2022-003-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2022

Affichage : 02/05/2022